



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1000

Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association "Mythe au Logis",
gestionnaire d'un équipement d'accueil petite enfance "Croc aux Jeux" - Approbation d'une
convention d'application

Direction de l'Enfance

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine

SEANCE DU 27 AVRIL 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 AVRIL 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 AVRIL 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 30 AVRIL 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN,
M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M.
CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme
RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M.
FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme
SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme
PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme
BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme
MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M.
KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE,
M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON,
M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme CHEVALLIER (pouvoir à Mme BAUME)

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1000 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION "MYTHE AU LOGIS", GESTIONNAIRE D'UN EQUIPEMENT D'ACCUEIL PETITE ENFANCE "CROC AUX JEUX" - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'APPLICATION (DIRECTION DE L'ENFANCE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 31 mars 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'Association « Mythe au Logis » est gestionnaire d'une ludothèque « Croc aux Jeux » et contribue ainsi au renforcement des services en direction des publics dans le 1^{er} arrondissement de Lyon.

Elle exerce son activité dans les locaux sis 5 place Sathonay à Lyon 1^{er}, mis à disposition par la Ville de Lyon depuis 2014. Depuis, elle sollicite une subvention de fonctionnement annuelle pour son activité dans ses nouveaux locaux.

La ludothèque « Croc aux Jeux » propose un service de prêt et de rencontres autour du jeu. Elle coopère dans ce cadre à la politique de la Ville de Lyon relative à la Petite Enfance et démontre le caractère d'intérêt général de ce service rendu aux Lyonnais.

Toutefois, les pièces nécessaires à la constitution du dossier de subvention ont été adressées trop tardivement par cet organisme à la Direction de l'Enfance. Aussi, la demande de subvention générale de fonctionnement de l'Association « Mythe au Logis » n'a pu être proposée lors du vote du budget de la Ville en janvier 2015.

Aujourd'hui, il vous est donc proposé d'allouer une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 euros au titre de l'année 2015. Une somme de 8 000 € lui a été allouée en 2014 par délibération n° 2013/6116 du 20 décembre 2013.

L'Association ayant signé une convention cadre pluriannuelle avec la Ville, il convient d'approuver la signature d'une convention d'application financière pour le versement de cette subvention.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 1^{er} arrondissement ;

Où l'avis de la commission Education, Petite Enfance, Université ;

DELIBERE

1. Une subvention de fonctionnement de 5 000 € est allouée à l'Association « Mythe au Logis », pour le fonctionnement de la ludothèque « Croc aux Jeux », au titre de l'année 2015.

2. La convention d'application financière susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association « Mythe au Logis » est approuvée.

3. M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tous les documents y afférents.

4. La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits de l'exercice 2015, article 6574, fonction 63, programme « Actions transversales de développement ».

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

B. REYNAUD